



**Liste des délibérations du Conseil Municipal
du 19 Juin 2025**

Date de convocation samedi 7 juin 2025
Date et heure de séance 19 Juin 2025 à 19h00
Heure de levée de la séance 21h24

Pouvoir Maxime CONDON qui a donné pouvoir à Cécile GALLIEN
 Jeannick COLIBERT qui a donnée pouvoir à Mélodie ODOUL (délibérations de 1 à 3)

N°1.1	DIA AW 554,551,418	Ne pas préempter	Unanimité
N°1.2	DIA AH 308	Ne pas préempter	Unanimité
N°1.3	DIA AH 178	Ne pas préempter	Unanimité
N°1.4	DIA AH 248	Ne pas préempter	Unanimité
N°2	Demande d'aquisition d'une partie d'un bien de section Eyravas	* Décide d'engager le projet de vente d'une partie de la parcelle H 821 aux fins d'installation d'un système d'assainissement individuel * Autorise Madame La Maire à mettre en œuvre la procédure de vote des membres de la section d'Eyravas pour la cession d'une partie de la parcelle H 821, la surface sera délimitée par un géomètre expert à la charge de l'acquéreur * Précise que le prix de cession est fixé à 10 € le m ² et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur	Unanimité
N°3	Servitude pour système d'assainissement Chambon Vorey et vente d'une partie de la parcelle B881	* Autorise l'aménagement d'un système d'assainissement * Autorise Madame la maire à signer la convention * Approuve la vente de 64 m2 au prix de 10 € le m2, frais de géomètre et notariales pris en charge par l'acquéreur * Autorise Madame la maire à signer tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération	Unanimité
N°4	Création d'une régie d'avances	*valide la création d'une régie d'avances pour l'Embarcadère	Unanimité
N°5	Demande de sollicitation d'une subvention régionale « Culture en territoire », volet « Scène en territoire » (diffusion et équipement)	Valide ce plan de financement prévisionnel, et donne pouvoir à Madame le Maire pour solliciter l'aide régionale « Culture en territoire » à hauteur 15 000€.	Unanimité
N°6	Demande de subvention de fonctionnement pour l'association Courir en Emblavez	D'attribuer une subvention de 1000 € à l'association Courir en Emblavez pour l'année 2025	Unanimité
N°7	Subvention 2025 au Groupement Emblavez Jeunes	D'attribuer une subvention communale de 2000 € au GEJ pour l'année 2025 et de leur autoriser l'accès et l'utilisation des vestiaires et des terrains de foot de la commune pour la saison 2025-2026	Grégory Noël ne prend pas part au vote Unanimité
N°8	Subvention 2025 au Tennis Club Vorey Emblavez	D'attribuer une subvention communale de 600 € au Tennis Club Vorey Emblavez pour l'année 2025	Unanimité

N°9	Subvention de fonctionnement 2025 pour l'association La Barque et mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère	* Valide le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 à l'association La Barque, d'un montant de 3000€ * Valide la mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère pour les spectacles que La Barque organiserait en 2025. * Remercie l'association pour son implication culturelle essentiellement au sein de l'Embarcadère	Martine Mansuy et Gilles Dodet ne prennent pas part au vote Unanimité
N°10	Subvention de fonctionnement 2025 à l'ALSH Ribambelle	* Une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 de 11 500 € * De reverser 10 499 € d'attribution de compensation	Unanimité
N°11	Convention de mise à disposition d'espaces de l'école publique Louis Jouvét à l'ALSH Ribambelle	* Approuve la mise à disposition aux conditions énumérées ci-dessus, * Autorise Madame la maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération	Unanimité
N°12	Demande de participation financière de la compagnie LANUIT pour spectacle	D'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 100 € à la compagnie LANUIT	13 voix pour 1 voix contre (Jeannick Colibert) 1 abstention (Gilles Dodet)
N°13	Demande de gratuité de la salle Embarcadère par l'association A Vélo sans Age	* D'autoriser la mise à disposition à titre gratuit de l'Embarcadère au profit de l'association A Vélo sans Age le 16 novembre 2025 * D'autoriser Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'association pour le 16 novembre 2025	12 voix pour 3 abstentions (Martine Mansuy, Grégory Noël, Didier Saby)
N°14	Subvention de fonctionnement à l'association Badminton Club Emblavez	De ne pas verser de participation financière à l'association Badminton Club Emblavez	8 voix contre 4 abstentions (Daniel Pommier, Gilles Collange, Gilles Dodet, Mélodie Odoul) 3 voix pour (Jeannick Colibert, Didier Saby, Grégory Noël)
N°15	Subvention 2025 à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Vorey	Décide d'octroyer une subvention pour 2025 d'un montant de 1817 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vorey pour le règlement des cotisations de ses membres à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute Loire	Unanimité
N°16	Cinévasion : Cotisation 2025	Valide le règlement de la cotisation annuelle à Cinévasion pour un montant de 972 €	Gilles Collange ne prend pas part au vote Unanimité
N°17	Fondation du Patrimoine : appel à cotisation 2025	Décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de verser la cotisation de 200 €	Unanimité
N°18	Adhésion 2025 à l'ANEM	Approuve l'adhésion de 322.32 € pour l'année 2025 à l'Association Nationale des Elus de la Montagne	Unanimité
N°19	Tarifs 2025 : locations de terrain	* De signer une convention avec Monsieur Yves GONNET pour la mise à disposition de la parcelle AH 280 pour un montant annuel de 15 € ; * De valider la nouvelle liste de location des terrains communaux avec tarification pour l'année 2025 comme présenté	Unanimité
N°20	Création de deux emplois permanents d'adjoint du patrimoine à temps non complet pour la Bibliothèque et pour l'Embarcadère	* Créer un emploi permanent de bibliothécaire à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint du patrimoine à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 25h. * Créer un emploi permanent d'animatrice à l'Embarcadère à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint du patrimoine à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 20h. * Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget	14 voix pour 1 voix contre (Grégory Noël)